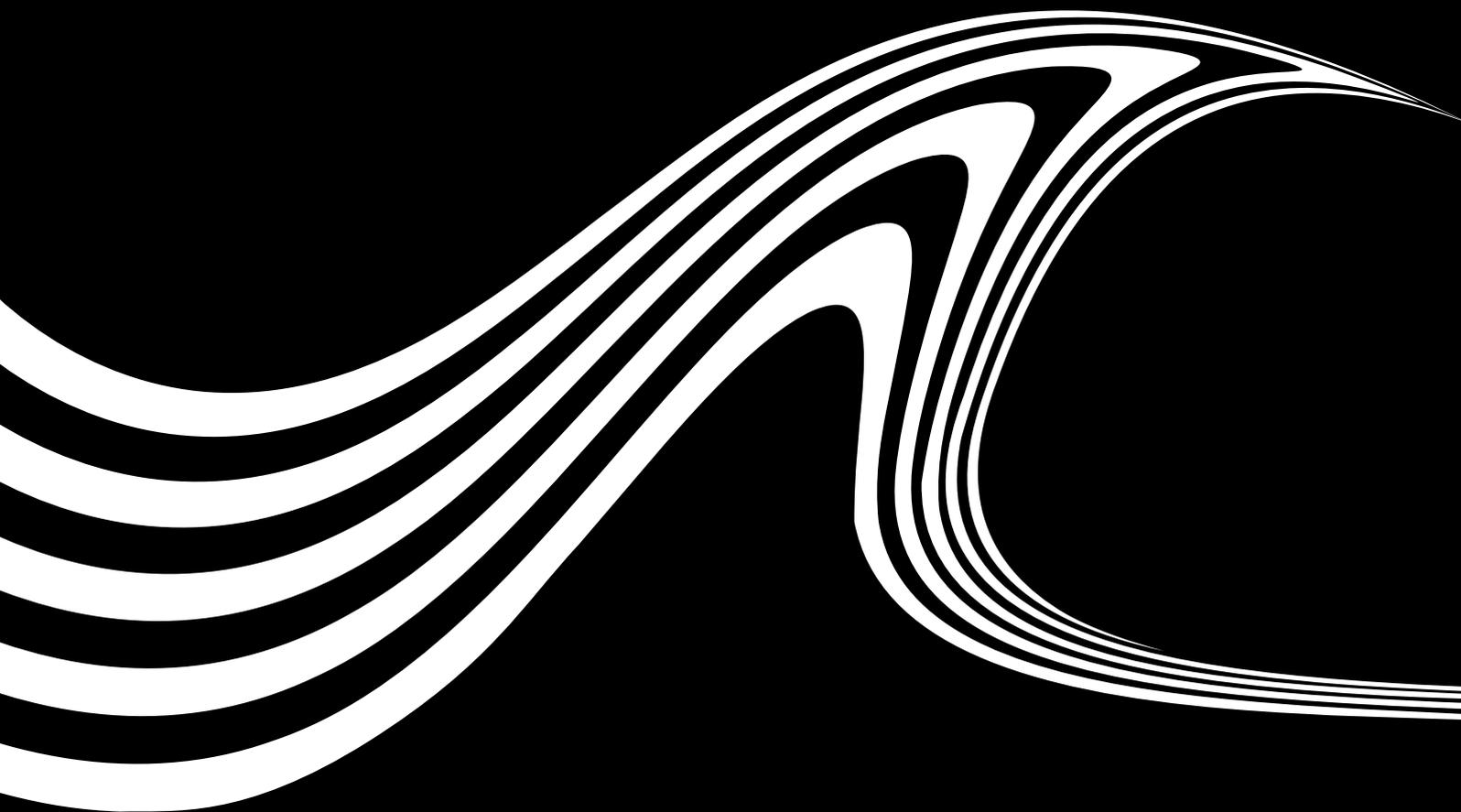




FORMABELLE
2022

FINANCER VOTRE FORMATION
PAR LE CPF

CPF



Siège social : 27 Allée Jean Monnet, 34430 Saint-Jean-de-Vedas | mail : contact@formabelle.fr | tel : 04 67 82 91 76
Siret : 534 501 747 000 57 | N° de formation : 91 34 07319 34

www.formabelle.fr





FINANCER VOTRE FORMATION PAR LE CPF

Vous souhaitez vous former et activer votre CPF, voici les formations éligibles dans votre centre FormaBelle :

MASSAGES

REGARD

DERMOPIGMENTATION

DÉMARCHE

1. S'INSCRIRE ET CRÉER SON COMPTE CPF

- RDV à l'adresse suivante <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>
- Sur la page d'accueil du site cliquer sur « Je crée mon compte ».
- Renseigner les onglets et créer votre compte.

2. CONNAÎTRE SON SOLDE DISPONIBLE

- Se connecter à son compte CPF.
- Prendre connaissance du solde disponible total en euros pouvant être utilisé pour financer tout ou partie de votre formation.

3. TROUVER ET FINANCER VOTRE FORMATION SUR LE SITE CPF

- Indiquer le titre de la formation choisie.
- Cliquer sur formation en centre, puis indiquer **34430**, sélectionner « **Saint Jean de Védas** » et valider votre choix.
- Pour trouver les formations proposées par FormaBelle, trier par distance et regarder les résultats de recherche affichant « **par FormaBelle** ».
- Cliquer sur la formation choisie, sélectionner la date envisagée.
- Valider l'inscription par « **Créer mon dossier d'inscription** ».
- Page suivante, choisir de transmettre votre dossier à votre employeur ou transmettre direct votre demande avec le CPF et régler le solde à charge s'il y en a un.
- Une page affiche que votre dossier de demande d'inscription est envoyé à votre centre de formation Formabelle.

4. VALIDER VOTRE DEMANDE CPF

- Etape 3 validée, vous recevrez un mail intitulé « Mon compte formation : changement de statut de votre dossier ».
- Retourner sur site CPF Rubrique « Mes dossiers de formation », « Suivre mon dossier », « Proposition de l'organisme » et valider votre dossier.
- Attention délais de 4 jours ouvrés max pour valider votre dossier.
- Régler le solde restant dû si votre financement CPF n'est pas suffisant.
- Vous êtes inscrits, nous vous contacterons très rapidement pour organiser votre venue en formation.

A savoir : vous devez respecter un délai minimum légal de 11 jours ouvrés entre votre demande et votre entrée en formation.